



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

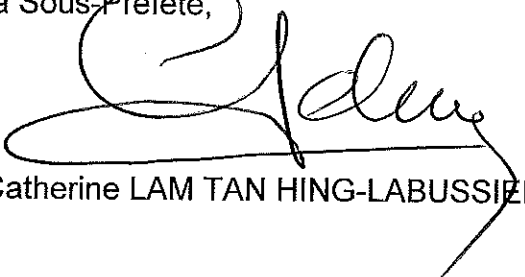
PREFECTURE DE L'AUBE

LA PREFECTURE DE L'AUBE COMMUNIQUE

La commission départementale d'aménagement commercial de l'AUBE, réunie le 11 juillet 2018 à 14 H 30, a émis **un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la société SAS Cardinal Participations**, représentée par Monsieur Vincent MAJRI, en vue de procéder à la création d'un magasin BRICOMARCHÉ, rue Joseph Anglade, à Aix-Villemaur-Pâlis (sur le territoire d'Aix-en-Othe) au lieu et place du magasin LOGIMARCHÉ, fermé depuis 2016, par agrandissement, sous l'enseigne BRICOMARCHÉ, avec une surface totale de vente de 2 568 m² dont 975 m² de clos couverts, ce qui représente une extension de 1 145 m².

La construction de cet ensemble commercial nécessite l'obtention d'un permis de construire.

Pour le Préfet et, par délégation,
la Sous-Préfète,



Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE